

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 6 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le six avril à dix-neuf heures quarante-cinq, le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance à huis clos sous la Présidence Mr Xavier JAMOIS Maire de la commune de Dollon.

ETAIENT PRESENTS : BLOT Frédéric, BOIRON Anita, BOURLIER Jean, CORBIN Olivier, DESHAYES Micheline, GUILLOINEAU Pierre, HUARD Sylvie, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LAMBERT Rosine, MARTEL Jean-Pierre, PIFFARD Nicole, ROBION Franck, STERBA Eléonora

ABSENTE EXCUSEE : EXTRA Jocelyne

Madame EXTRA donne procuration à monsieur BOURLIER

Monsieur le Maire fait accepter le compte-rendu de la réunion du 18 février 2021 qui est adopté à l'unanimité et désigne Monsieur MARTEL Jean-Pierre, secrétaire de séance.

VOTE DU BUDGET

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 :

Après s'être fait présenter le Budget Principal et des budgets annexes Assainissement, CCAS, Lotissement des Canons de l'exercice 2020, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020 du Budget Principal et des budgets annexes Assainissement, CCAS, Lotissement des Canons

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2020 du Budget Principal et des budgets annexes Assainissement, CCAS, Lotissement des Canons

Le Maire est ensuite invité à se retirer pour procéder au vote.

Le Premier-Adjoint prend la parole et demande au Conseil Municipal de procéder au vote.

C.C.A.S. :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)
résultats reportés	0,00	141.47			0,00	141.47
opérations de l'exercice...	660.00	1 496.32			660.00	1 496.32
TOTAUX	660.00	1 637.79			660.00	1 637.79
Résultats de clôture	0,00	977.79			0,00	977.79
restes à réaliser			0,00	0,00		
total	660.00	1 637.79	0,00	0,00	660.00	1 637.79
résultats définitifs	0,00	977.79	0,00	0,00	0,00	977.79

La section de Fonctionnement présente un excédent de **977.79 euros**

le compte administratif du Budget CCAS est adopté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal

ASSAINISSEMENT :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou
	DEFICIT (4)	EXCEDENTS (4)	DEFICIT (4)	EXCEDENTS (4)	DEFICIT (4)	EXCEDENTS (4)
résultats reportés	0,00	432.57	0,00	36 125.84	0,00	36 558.41
opérations de l'exercice...	67 296.37	69 329.77	25 798.49	51 721.82	93 094.86	121 051.59
TOTAUX	67 296.37	69 762.34	25 798.49	87 847.66	93 094.86	157 610.00
Résultats de clôture	0.00	2 465.97	0.00	62 049.17	0.00	64 515.14
restes à réaliser			0.00	0.00	0.00	0.00
total	67 296.37	69 762.34	25 798.49	87 847.66	93 094.86	157 610.00
résultats définitifs	0.00	2 465.97	0.00	62 049.17	0.00	64 515.14

La section de Fonctionnement présente un excédent de **2 465.97 euros**, la section Investissement présente un excédent de **62 049.17 euros**.

le compte administratif du Budget assainissement est adopté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal

Lotissement des canons :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou
	DEFICIT (4)	EXCEDENTS (4)	DEFICIT (4)	EXCEDENTS (4)	DEFICIT (4)	EXCEDENTS (4)
résultats reportés	0.20	0,00	83.226.10	0,00	82 226.30	0,00
opérations de l'exercice...	83 226.10	83 226.10	61 521.85	83 226.10	144 747.95	166 452.20
TOTAUX	83 226.30	83 226.10	144 747.95	83 226.10	227 974.25	166 452.50
Résultats de clôture	0.20	0,00	61 521.85	0,00	61 522.05	0,00
restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
total	83 226.30	83 226.10	144 747.95	83 226.10	227 974.25	166 452.20
résultats définitifs	0,20	0,00	61 521.85	0,00	61 522.05	0,00

La section de Fonctionnement présente un déficit de **0.20 euros**, la section Investissement présente un déficit de **61 521.85 euros**.

le compte administratif du Budget Lotissement des canons est adopté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal

COMMUNE :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou
	DEFICIT (4)	EXCEDENTS (4)	DEFICIT (4)	EXCEDENTS (4)	DEFICIT (4)	EXCEDENTS (4)
résultats reportés		361 551.07	707 587.13		707 587.13	361 551.07
opérations de l'exercice...	1 059 703.44	1 290 766.45	205 381.38	809 769.03	1 265 084.82	2 100 520.48
TOTAUX	1 059 703.44	1 652 317.52	912 968.51	809 769.03	1 972 671.95	2 462 071.55
Résultats de clôture	0.00	592 614.08	103 199.48	0.00	0.00	489 399.60
restes à réaliser			11 205.00	29 999.00	11 205.00	29 999.00
total	1 059 703.44	1 652 317.52	924 173.51	839 768.03	1 983 876.95	2 492 085.55
résultats définitifs	0.00	592 614.08	84 405.48	0.00	0.00	508 208.60

La section de Fonctionnement présente un excédent de **592 614.08 euros**, la section Investissement présente un déficit de **84 405.48 euros**.

le compte administratif du Budget Principal est adopté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal

BUDGETS COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES - AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2020 du Budget Principal et des budgets annexes Assainissement, CCAS et lotissement des canons décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats d'exploitation de l'exercice 2020 suivant détail ci-dessous

CCAS

C.A. résultat d'exécution du budget

§	Résultat de fonctionnement reporté au titre de l'exercice antérieur	141.47
§	Résultat de fonctionnement de l'exercice	836.32
§	Soit un résultat cumulé	977.79

Besoin de financement de la section d'Investissement

§	Solde d'exécution, section Investissement Hors R.A.R.	0,00
	Restes à réaliser en dépenses :	0,00
	Restes à réaliser en recettes :	0,00
	Soit un résultat des restes à réaliser de :	0,00
§	Solde d'exécution, section Investissement avec Restes à Réaliser	0,00

Affectation :

§	Affectation capitalisé (C/1068)	0,00
§	Affectation en report à nouveau en fonctionnement (ligne 002)	977.79
§	Affectation à reporter en investissement (ligne 001)	0,00

ASSAINISSEMENT

C.A. résultat d'exécution du budget

§	Résultat de fonctionnement reporté au titre de l'exercice antérieur	432.57
§	Résultat de fonctionnement de l'exercice	2 033.40
§	Soit un résultat cumulé	2 465.97

Besoin de financement de la section d'Investissement

§	Solde d'exécution, section Investissement Hors R.A.R.	62 049.17
	Restes à réaliser en dépenses :	0,00
	Restes à réaliser en recettes :	0,00
	Soit un résultat des restes à réaliser de :	0,00
§	Solde d'exécution, section Investissement avec Restes à Réaliser	62 049.17

Affectation :

§	Affectation capitalisé (C/1068)	0,00
§	Affectation en report à nouveau en fonctionnement (ligne 002)	2 465.97
§	Affectation à reporter en investissement (ligne 001)	62 049.17

LOTISSEMENT DES CANONS

C.A. résultat d'exécution du budget

§	Résultat de fonctionnement reporté au titre de l'exercice antérieur	- 0.20
§	Résultat de fonctionnement de l'exercice	0.00
§	Soit un résultat cumulé	- 0.20

Besoin de financement de la section d'Investissement

§	Solde d'exécution, section Investissement Hors R.A.R.	-61 521.85
	Restes à réaliser en dépenses :	0,00
	Restes à réaliser en recettes :	0,00
	Soit un résultat des restes à réaliser de :	0,00
§	Solde d'exécution, section Investissement avec Restes à Réaliser	-61 521.85

Affectation :

§	Affectation capitalisé (C/1068)	61 521.85
§	Affectation en report à nouveau en fonctionnement (ligne 002)	-0.20
§	Affectation à reporter en investissement (ligne 001)	-61 521.85

COMMUNE

C.A. résultat d'exécution du budget

§	Résultat de fonctionnement reporté au titre de l'exercice antérieur	361 551.07
§	Résultat de fonctionnement de l'exercice	231 063.01
§	Soit un résultat cumulé	592 614.08

Besoin de financement de la section d'Investissement

§	Solde d'exécution, section Investissement Hors R.A.R.	-103 199.48
	Restes à réaliser en dépenses :	11 205
	Restes à réaliser en recettes :	29 999
	Soit un résultat des restes à réaliser de :	18 794
§	Solde d'exécution, section Investissement avec Restes à Réaliser	-84 405.48

Affectation :

§	Affectation capitalisé (C/1068)	84 405.48
§	Affectation en report à nouveau en fonctionnement (ligne 002)	508 208.60
§	Affectation à reporter en investissement (ligne 001)	-103 199.48

VOTE DES BUDGETS COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES 2021

Les projets des budgets ont été présentés en commission des finances,

Budget C.C.A.S :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget CCAS de l'exercice 2021 qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses comme suit :

- Section de Fonctionnement 2 800 euros

Budget Assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Assainissement de l'exercice 2021 qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses comme suit :

- Section de Fonctionnement : 76 062 euros
- Section d'Investissement : 110 111 euros

Budget Lotissement des canons :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Lotissement des canons de l'exercice 2021 qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses comme suit :

- Section de Fonctionnement 78 992 euros
- Section d'Investissement : 123 044 euros

Budget Commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget commune de l'exercice 2021 qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses comme suit :

- Section de Fonctionnement : 1 753 718 euros
- Section d'Investissement : 671 303 euros

TAUX DE FISCALITE 2021

Monsieur le maire rappelle les taux de fiscalité locale 2020 :

- Taxe d'habitation 16.36 %
- Taxe foncière (bâti) 17.92 %
- Taxe foncière (non bâti) 35.65 %

Il ajoute que la suppression de la taxe d'habitation (TH) entraîne une modification des modalités de vote des taux d'imposition à compter de 2021.

La commune ne percevra plus de taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales à partir de 2021.

Elle ne percevra plus que le produit de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Ainsi le taux foncier bâti de référence est la somme du taux départemental de TFPB 2020 (20.72 %) et le taux communal 2020 (17.92 %), soit 38.64 %.

Monsieur le maire fait part qu'il ne souhaite pas augmenter les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties cette année.

Les taux des taxes fiscales pour l'année 2021 seraient comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.64%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35.65 %

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité fixe les taux des taxes fiscales pour l'année 2021, comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.64 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35.65 %

Pour information monsieur le maire fait part que le taux d'endettement par habitant était de :

- **1 003 €** pour une population de 1 532 habitants au **31 décembre 2017** (moyenne départementale 562 €).
- **950 €** pour une population de 1 520 habitants au **31 décembre 2018** (moyenne départementale 550 €)
- **888 €** pour une population de 1 525 habitants au **31 décembre 2019** (moyenne départementale 537 €)
- **831 €** pour une population de 1 517 habitants au **31 décembre 2020** (moyenne départementale 482 €)

AMENAGEMENT RUE CHAUCHARD

Monsieur le maire fait part qu'une réunion avec les personnes concernées a eu lieu le 12 mars 2021.

Après visite sur site, il a été décidé de reporter le projet d'un an.

Actuellement les eaux pluviales se déversent soit dans le réseau unitaire soit dans la rue.

Après travaux, il est fort probable que le réseau unitaire ne suffira pas à écouler les eaux usées et pluviales en cas de forte pluie et que cela risque de provoquer des inondations dans les habitations situées « Grande Rue ».

Il est donc nécessaire d'installer un réseau séparative EU/EP « Rue Chauchard ». Pour cela, une étude d'un schéma directeur des réseaux doit être réalisée qui devrait durer un an.

Monsieur CORBIN prend la parole et explique les raisons du report des travaux d'un an.

ACHAT MOBIL HOME

Dans l'idée de favoriser le développement touristique du camping municipal et de répondre à la demande, Monsieur le maire souhaite installer un 3^{ème} mobil home. Les crédits nécessaires étant prévus lors de l'élaboration du budget commune 2021, il fait savoir que la commune s'est porté acquéreur d'un mobil home IBIZA (année 2004) pour un montant de 7 500 € auprès de monsieur SURAY -Chartres.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Acte la décision d'acheter le mobil home IBIZA auprès de monsieur SURAY pour un montant de 7 500 €
- Autorise monsieur le maire à signer toutes les documents référent à cet achat

Monsieur BLOT avise qu'il faudrait prévoir dans l'avenir de faire installer des terrasses en bois couvertes à chaque mobil home.

PROJET AMENAGEMENT PARKING RUE DE LA GARE

1. CONVENTION DE RELANCE TERRITOIRES-DEPARTEMENT 2020/2022

Monsieur le maire rappelle que par délibération en date du 18 février 2021, le conseil municipal avait autorisé le maire à déposer un dossier relatif au plan de relance territoires-département 2020/2022 dans le cadre des travaux d'aménagement Rue Chauchard.

Considérant que le projet est reporté

Dans l'idée de préserver la sécurité des piétons et notamment des enfants qui se rendent à l'école maternelle, il a été décidé d'aménager un parking à proximité de l'école maternelle rue de la Gare.

Actuellement, 6 places de parking sont caractérisées devant l'enceinte de l'école côté rue de la Gare. Vu le manque de place, il est constaté un stationnement anarchique matin et soir pour déposer et récupérer les enfants à la sortie des écoles (véhicules stationnés sur trottoir notamment).

L'objectif de la Mairie est d'augmenter la capacité de stationnement.

Pour ce faire, il est envisagé comme lieu le terrain jouxtant le groupe scolaire (immeuble sis 11 rue de la gare avec terrain d'une superficie de 875 ca acquis par la commune le 21 septembre 2020).

Le projet comprend :

- La démolition de la maison existante sis 11 rue de la gare pour créer l'accès
- L'aménagement de places de stationnement sur le terrain

Le coût total prévisionnel des travaux s'élève à : 65 183.68 €

Considérant que les travaux d'aménagement de parking rue de la Gare peuvent faire l'objet d'un financement du Département par le biais de la signature de la convention de relance territoires-département 2020/2022.

Ce fonds représente un crédit 27 450 € pour la commune.

Le plan de financement prévisionnel se définirait ainsi :

aménagement parking rue de la gare	65 183.68	plan de relance 2020-2022 - Le Département	27 450.00
		Amendes de police 30 %	19 555.10
		autofinancement	18 178.58
TOTAL	65 183.68	TOTAL	65 183.68

Monsieur le maire demande l'autorisation au conseil municipal de solliciter le Département de la Sarthe pour l'octroi de cette subvention sur le projet de l'aménagement du parking rue de la gare et l'autoriser à signer la convention de relance territoires-département 2020/2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prend acte du fonds territorial de relance territoires-département 2020/2022
- Approuve le projet et arrête le plan de financement prévisionnel de l'aménagement d'un parking rue de la gare tel que défini ci-dessus
- Décide de solliciter le Département de la Sarthe pour l'octroi d'une subvention du fonds de relance sur le projet réfection de voirie à hauteur de 27 450 €
- Autorise monsieur le maire ou l'adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

2. demande de subvention AMENDES DE POLICE

Considérant que ce même projet est susceptible d'être subventionné dans le cadre de la sécurité routière en agglomération, Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de solliciter une subvention au titre des Amendes de police pour l'année 2021, à hauteur de 30% du montant HT, et demande l'autorisation de déposer un dossier.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Adopte le projet précité
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre des amendes de police pour l'année 2021 à hauteur de 30%
- Précise que le montant de cet achat sera inscrit au budget primitif 2021, compte 2128 opération 022 « Voirie »
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier

PROJET D'IMPLANTATION D'UN CITY STADE

Monsieur le maire fait part qu'il souhaite implanter un city stade sur le terrain de basket actuel de la plaine de loisirs qui est dégradé pour répondre à une demande des jeunes Dollonnais.

Le but est de créer un nouvel espace ludique, sportif à accès libre aux jeunes (basket, hand ball ...).

Monsieur BLOT explique le projet et son installation

Le projet comprend :

- plateforme en enrobé (14mx24m)
- AE 250 acier bois first (12.12mx22,02m)
- Gazon et lignes de jeu
- Mini-but brésilien rotomoule (x4)
- Travaux de réservations et scellements
- Tests de solidité
- Clôture pare ballons
- Table de pique-nique en béton (x2)
- Le pack animation
- Option filet de but et de basket armés

Après étude des différents devis, il est proposé de retenir l'offre de la société AGORESPACE pour un montant de 69 792 € HT

Le projet étant susceptible d'être subventionné par l'Agence Nationale du Sport dans le cadre des équipements sportifs de niveau local et la Région dans le cadre du fonds Pays de la Loire relance investissement communal, Monsieur le maire demande l'autorisation au conseil municipal de solliciter une subvention auprès de ces organismes

Le plan de financement prévisionnel se définirait ainsi :

<i>City stade</i>	<i>69 792 € HT</i>	<i>Agence nationale du sport 50%</i>	<i>34 896</i>
		<i>relance région 20%</i>	<i>13 958</i>
		<i>autofinancement</i>	<i>20 938</i>
<i>TOTAL</i>	<i>69 792 € HT</i>	<i>TOTAL</i>	<i>69 792 € ht</i>

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Adopte le projet précité
- Décide de retenir l'offre de la société AGORESPACE pour un montant de 69 792.00 € HT
- Arrête les modalités de financement tel que défini ci-dessus
- Précise que les montants correspondant sont inscrits au budget primitif 2021 comptes 2138 opération 054
- Charge Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès de l'agence nationale du Sport concernant les équipements sportifs de niveau local et la Région dans le cadre du plan de relance investissement communal
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier

BON ACHAT SENIORS

Monsieur le maire rappelle que lors de la réunion du conseil municipal du 27 octobre 2020, il a été décidé d'annuler le repas des anciens et le goûter de Noël 2020 par mesure de prévention en raison du COVID 19 (coronavirus).

En remplacement, et en restant dans le même budget, monsieur le maire a proposé d'offrir à chaque personne de 75 ans et plus, un bon d'achat d'une valeur de 10 € (par bon de 5€) valable chez les commerçants de Dollon.

Chaque personne âgée a donc reçu par courrier un bon d'achat nominatif à valoir chez les commerçants jusqu'au 31 juillet 2021. Le montant total des bons s'élève à 1 500 € pour 169 personnes.

Il est demandé de délibérer sur cette action afin de pouvoir régler les factures auprès de chaque commerce

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Entérine la décision d'offrir un bon cadeau de 10 € à toutes les personnes âgées de 75 ans et plus domiciliées dans la commune

PERSONNEL COMMUNAL

1°) CREATION D'UN EMPLOI ADMINISTRATIF

Suite à l'appel à candidature pour remplacer l'agent d'accueil qui a fait valoir son droit à la retraite,

Monsieur le maire fait part que sur 22 candidatures reçues, il a décidé de recruter Madame Nathalie DANGEUL au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe. Le recrutement par voie de mutation interviendrait à la date convenue avec la Mairie de la Chapelle Saint-Rémy dont madame DANGEUL est actuellement employée.

Le conseil municipal prend acte de la nomination de madame DANGEUL

2°) Avancement de grade – création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe

Vu la liste des agents promouvables au titre de l'avancement de grade pour l'année 2021 adressée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 novembre 2012 déterminant les ratios « promus-promouvables »,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire

Un adjoint technique principal 2^{ème} classe est promuable au titre de l'avancement de grade 2021 au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe du fait qu'il ait au moins 5 ans de services dans leur grade et de 1 an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon

Par conséquent, il y a lieu de créer à compter du 1^{er} octobre 2021 un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,

- 1 à temps non complet, 30 h/semaine
- et de supprimer le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe 30h/semaine

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Prend acte de la nomination d'un agent au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, 30h/semaine, à compter du 1^{er} octobre 2021
- Décide de supprimer vacant le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe 30h/semaine
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier

TABLEAU DES EFFECTIFS PERSONNEL COMMUNAL :

Suite à la nouvelle organisation qui prendra effet au 1^{er} octobre 2021, le tableau des effectifs du personnel communal de Dollon définit comme suit :

<i>SERVICES</i>	Situation au 01//12/2020	Situation au 01/10/2021
ADJOINTS ADMINISTRATIFS		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS PRINCIPAL 2 ^{ème} classe	1 temps complet	1 temps complet
ADJOINTS ADMINISTRATIFS PRINCIPAL 1 ^{ère} classe	1 temps complet 1 temps non complet 32h/sem	1 temps complet 1 temps non complet 32h/sem
ADJOINTS TECHNIQUES	<u>service technique</u> 2 temps complet <i>1 temps complet vacant</i> <u>service école-bâtiments communaux</u> 1 temps non complet 25h/sem	<u>service technique</u> 2 temps complet <i>1 temps complet vacant</i> <u>service école-bâtiments communaux</u> 1 temps non complet 25h/sem
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{ème} classe	<u>service technique</u> <i>1 temps complet vacant</i> <u>service école-bâtiments communaux</u> 1 temps non complet 30h/sem 1 temps non complet 30h/sem 1 temps non complet 33h/sem <u>Restaurant scolaire</u>	<u>service technique</u> <i>1 temps complet vacant</i> <u>service école-bâtiments communaux</u> 1 temps non complet 30h/sem 1 temps non complet 30h/sem supprimé 1 temps non complet 33h/sem <u>Restaurant scolaire</u>
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 ^{ère} classe	<u>service technique</u> 1 temps complet <u>Restaurant scolaire</u> 1 temps complet	<u>service technique</u> 1 temps complet 1 temps non complet 30h/sem <u>Restaurant scolaire</u> 1 temps complet
AGENT DE MAITRISE	<u>service technique</u> <i>1 temps complet vacant</i>	<u>service technique</u> <i>1 temps complet vacant</i>
AGENT DE MAITRISE principal	<u>service technique</u> 1 temps complet	<u>service technique</u> 1 temps complet
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	<u>Service école</u> <i>1 temps non complet vacant</i>	<u>Service école</u> <i>1 temps non complet vacant</i>
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	<u>Service école</u> 1 temps non complet 33/sem	<u>Service école</u> 1 temps non complet 33/sem
ADJOINT ANIMATION	1 temps complet 1 temps non complet 17h30	1 temps complet 1 temps non complet 17h30

3°) EMPLOIS SAISONNIERS

Considérant l'ouverture de la piscine du vendredi 2 juillet au mardi 31 août 2021 et du camping, il y a lieu de créer les postes saisonniers à savoir :

- Un MNS - BEESAN ou BNSSA chargé de la surveillance piscine du 2 juillet au 31 août 2021
- Un agent d'entretien affecté à la piscine (régisseur piscine et buvette piscine) du 28 juin au 1^{er} septembre 2021
- Un agent d'entretien affecté à l'entretien de la piscine et du camping municipal (régisseur camping) pendant les congés annuels de l'agent titulaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération :

- autorise Monsieur le Maire à recruter :
 - un MNS – BEESAN ou BNSSA chargé de la surveillance piscine du 2 juillet au mardi 31 août 2021
 - un agent d'entretien affecté à la piscine (régisseur piscine et buvette piscine) du 28 juin au 1^{er} septembre 2021
 - Un agent d'entretien affecté à l'entretien de la piscine et du camping municipal (régisseur camping) pendant la durée des congés de l'agent titulaire
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents afférents au dossier

4°) RENOUELEMENT CONTRAT CUI

Vu que le contrat de monsieur Michel LAVAL, employé par la commune de Dollon, à raison de 35h/semaine, au service technique (espaces verts, voirie, bâtiments communaux..) en Contrat Unique d'Insertion (CUI) arrive à échéance au 30 mai 2021.

Vu que monsieur LAVAL souhaite reporter d'un an sa demande de droit à la retraite

Vu que celui-ci donne toute satisfaction au travail qui lui est demandé

Vu la charge de travail à effectuer aux espaces verts,

Monsieur le maire propose de prolonger par dérogation le contrat CUI à compter du 1^{er} juin 2021 pour une durée de 12 mois supplémentaire

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Autorise monsieur le maire à renouveler la convention du Contrat Unique d'Insertion (CUI) auprès de Pôle Emploi concernant monsieur Michel LAVAL pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} juin 2021 à raison de 35h/semaine
- Donne tous pouvoirs à monsieur le maire pour signer les documents afférents à ce dossier

PRISE DE COMPETENCE MOBILITE COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-17 et L.5211-5,

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020

Vu la délibération n°20210201 en date du 11 février 2021, du conseil de la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, relative à la prise de compétence « autorité organisatrice des mobilités »

Considérant que cette loi a pour objectif de répondre à :

- Sortir de la dépendance automobile, notamment dans les espaces de faible densité,
- Accélérer le développement des nouvelles mobilités en facilitant le déploiement de nouveaux services numériques multimodaux,
- Concourir à la transition écologique en développant les mobilités actives (politiques cyclables, marche)
- Programmer les investissements dans les infrastructures de transport

Monsieur le maire demande d'émettre un avis au transfert de la compétence organisation de la mobilité à la communauté de communes des vallées de la braye et de l'anille

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité

- Décide d'émettre un avis favorable au transfert de la compétence organisation de la mobilité à la communauté de communes des vallées de la braye et de l'anille
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents afférents au dossier

APPROBATION PACTE DE GOUVERNANCE COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Monsieur le maire informe les conseillers que la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille a acté, par délibération en date du 28 janvier 2021, l'élaboration d'un pacte de gouvernance dans le cadre de la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 qui introduit le fait de définir et mettre en œuvre une gouvernance qui garantisse la transparence, la représentativité de chaque commune et la recherche du consensus décisionnel.

Les communes membres disposant de 2 mois à réception du projet de pacte pour avis, monsieur le maire demande de se prononcer.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité

- Valide le projet de pacte de gouvernance approuvé par le conseil communautaire des vallées de la braye et de l'anille en date du 28 janvier 2021.

CONTROLE OBLIGATOIRE DES BRANCHEMENTS AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF A L'OCCASION DE LA MUTATION DES BIENS IMMOBILIERS

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il apparaît que certaines installations privées situées en agglomération sont non conformes vis-à-vis de la réglementation.

Il rappelle que lorsqu'un réseau d'assainissement collectif est mis en place, le propriétaire a deux ans pour raccorder le bâtiment des eaux usées au réseau public.

Aussi, à l'occasion de la mutation de tout bien immobilier, il apparaît nécessaire de mettre en œuvre un contrôle de raccordement des eaux usées au réseau public.

Le contrôle de la séparation des eaux sera réalisé exclusivement par les employés municipaux avec l'utilisation de colorants et une fiche de contrôle de chaque logement visité sera délivrée et transmise au notaire et/ou à l'agence immobilière.

En cas de non-conformité, les travaux nécessaires à la mise en conformité du branchement seront à réaliser à la charge du propriétaire. Une fois l'exécution des travaux réalisés, le propriétaire devra demander une contre-visite du branchement à la mairie.

Monsieur le maire propose de facturer le coût du contrôle et le contrôle de contre visite à la personne propriétaire de l'habitation :

- 1^{er} contrôle : 120 €
- Contre-visite : 50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le principe de contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif, à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier
- Approuve les prix cités ci-dessus pour le 1^{er} contrôle et la contre visite
- Autorise monsieur le maire à signer tout document pour mener à bien ce dossier

REVISION TARIF PARTICIPATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le maire rappelle que par délibération en date du 27 octobre 2020, le conseil municipal avait fixé le montant de la participation assainissement collectif (taxe de raccordement à l'égout) à 1 300 € à compter du 1^{er} janvier 2021.

Aussi après comparatif auprès des communes avoisinantes, monsieur le maire souhaite augmenter le montant et propose de fixer le montant à 1 400 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe le montant de la participation assainissement collectif à 1 400 € à compter du 7 avril 2021

LOGEMENT 13 bis RUE DE LA GARE

Vu que le logement sis 13 BIS rue de la Gare (T2) est libre de tout occupant,

Vu la demande de Monsieur Mathieu GAUVIN,

Monsieur le maire propose de leur attribuer ledit logement à compter du 15 avril 2021 au prix de 320 €/mois

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- décide d'attribuer le logement 13 bis rue de la Gare à Monsieur Mathieu GAUVIN à compter du 15 avril 2021
- Fixe le montant du loyer à 320 €/mois
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier

AFFAIRES DIVERSES

➤ Enedis

Dans le cadre de la surveillance des lignes électriques, Enedis informe qu'un survol de la commune par hélicoptère est prévu entre le 12 et le 23 avril 2021

➤ Vaccination covid 19 : liste d'attente en Mairie

➤ Animaux errants : tarification – A voir au prochain conseil

➤ Monsieur le maire informe qu'il y a eu des dégradations de faites dans la rue de Salvart par des jeunes. Les parents ont été contactés et sont d'accord pour indemniser la commune.

Monsieur ROBION aimerait en savoir un peu plus sur l'identité de ces jeunes. Monsieur le maire répond qu'il ne souhaite pas divulguer les noms des auteurs des faits.

➤ Monsieur le maire donne lecture du courrier de monsieur le maire de Saint-Calais qui sollicite des élus et/ou agents communaux pour la mise sous pli pour les prochaines élections départementales. Aucune inscription.

➤ Monsieur le maire fait savoir que le logement communal de la rue des Sources ne sera plus loué. Le locataire qui occupait dernièrement les lieux a été relogé avec l'aide de monsieur MARTEL. Il sera mis à disposition à l'association « Harmonie » de Dollon.

➤ Monsieur BOURLIER aimerait savoir si le logement communal de la rue Chauchard pourrait devenir la « Maison des Associations » afin de regrouper certaines associations du village.

➤ Dans l'idée de créer un espace pour aménager un bureau pour l'association « Familles de la Sarthe », monsieur MARTEL fait part qu'il n'est pas question de réduire la surface de la salle Associative/Loisirs de la rue Chauchard. Cette salle de réunions serre beaucoup aux activités de plusieurs associations.

Monsieur le maire dit réfléchir à trouver une solution pour l'association « Familles de la Sarthe » mais que dans l'immédiat il n'a pas de réponse à donner. Affaire à suivre !

- Monsieur LABURTHE-TOLRA aimerait savoir s'il est possible de faire enlever l'ancienne cabine téléphonique à l'entrée de la plaine de loisirs rue de la Piscine
Monsieur le maire fait part qu'il faudrait appeler les services de chez ORANGE avant de faire quoi que ce soit.

LEVÉE DE SEANCE : 23h43